



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Unité – Justice – Solidarité



MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

.....
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS (DGE)

.....
Direction Préfectorale des Élections de [GUECKEDOU]

.....
Direction Communale des Élections de [FANGAMADOU]

.....
Réf N° _____/MATD/DGE/DPE/Gdou/DC-FAN/2026

Décharge de Réception

Monsieur le Sous-Prefect de Fangamadou

Je soussigné Lieutenant Colonel Michel CAMARA sous-prefect de Fangamadou, declare avoir reçu Mr Ahmed Sekou KAMANO Chef Service Communal des Elections de Fangamadou, la Décision **D/0085MATD/DGE portant publication de la liste provisoire des candidatures au scrutin de listes à la représentation proportionnelle des élections communales du 31 mai 2026** des circonscriptions électorales en date du 23 avril 2026 de la Directrice Générale des Elections.

En toute connaissance de cause, je reconnais avoir reçu ce qui est mentionné ci-dessus en bonne forme et n'avoir aucune réclamation à ce sujet.

Fangamadou, le 26 avril 2026

Le sous-prefect



Lieutenant Colonel Michel CAMARA



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Unité – Justice – Solidarité



MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

.....
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS (DGE)

.....
Direction Préfectorale des Élections de [GUECKEDOU]

.....
Direction Communale des Élections de [FANGAMADOU]

.....
Réf N° _____/MATD/DGE/DPE/Gdou/DC-FAN/2026

Décharge de Réception

*Monsieur le Mandataire de liste du parti
indépendant PDF de Fangamadou*

Je soussigné Amadou KAMANO Mandataire du parti indépendant (PDF) Parti pour le Développement de Fangamadou, déclare avoir reçu Mr Ahmed Sekou KAMANO Chef Service Communal des Elections de Fangamadou, la Décision **D/0085MATD/DGE portant publication de la liste provisoire des candidatures au scrutin de listes à la représentation proportionnelle des élections communales du 31 mai 2026** des circonscriptions électorales en date du 23 avril 2026 de la Directrice Générale des Elections.

En toute connaissance de cause, je reconnais avoir reçu ce qui est mentionné ci-dessus en bonne forme et n'avoir aucune réclamation à ce sujet.

Fangamadou, le 26 avril 2026

Le Mandataire

AMADOU KAMANO



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Unité – Justice – Solidarité



MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

.....
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS (DGE)

.....
Direction Préfectorale des Élections de [GUECKEDOU]

.....
Direction Communale des Élections de [FANGAMADOU]

.....
Réf N° _____/MATD/DGE/DPE/Gdou/DC-FAN/2026

Décharge de Réception

*Monsieur le Mandataire de liste du parti
indépendant GMD de Fangamadou*

Je soussigné Faya Bagboto KAMANO Mandataire du parti indépendant (GMD) Génération pour la Modernité et le Développement de Fangamadou, déclare avoir reçu Mr Ahmed Sekou KAMANO Chef Service Communal des Elections de Fangamadou, la Décision **D/0085MATD/DGE** portant **publication de la liste provisoire des candidatures au scrutin de listes à la représentation proportionnelle des élections communales du 31 mai 2026** des circonscriptions électorales en date du 23 avril 2026 de la Directrice Générale des Elections.

En toute connaissance de cause, je reconnais avoir reçu ce qui est mentionné ci-dessus en bonne forme et n'avoir aucune réclamation à ce sujet.

Fangamadou, le 26 avril 2026

Le Mandataire

FAYA BAGBOTO KAMANO